

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2024

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION,
DE LA FRANCISATION ET
DE L'INTÉGRATION



Réalisation

Ce document a été réalisé par la Direction de la planification de l'immigration, en collaboration avec la Direction générale des opérations d'immigration et la Direction des communications du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2023

ISBN : Version imprimée 978-2-550-96118-5

Version électronique 978-2-550-96119-2

© Gouvernement du Québec — 2023

Tous droits réservés pour tous les pays

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à la condition que la source soit mentionnée.

TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION	3
PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2024	5
1. Le partage des responsabilités en matière d'immigration.	5
2. Les dispositions législatives	5
3. Les orientations de la <i>Planification pluriannuelle de l'immigration pour les années 2024 et 2025</i> ...	6
4. La réalisation des objectifs du <i>Plan d'immigration du Québec pour l'année 2023</i>	7
4.1 Le nombre de personnes sélectionnées	7
4.2 Le nombre de personnes immigrantes admises	7
5. Les objectifs de sélection en 2024 (nombre de décisions de sélection)	9
5.1 Le nombre visé de certificats de sélection	9
6. Les objectifs d'admission en 2024 (le nombre visé de personnes immigrantes)	10
6.1 Le nombre de personnes admises	10

MOT DE LA MINISTRE DE L'IMMIGRATION, DE LA FRANCISATION ET DE L'INTÉGRATION



L'immigration constitue une des solutions aux défis linguistiques et à ceux de la main-d'œuvre auxquels le Québec est confronté. Les personnes immigrantes enrichissent le Québec et lui permettent de bénéficier d'une diversité de talents. Elles contribuent au dynamisme de nos régions ainsi qu'à la vitalité et à la pérennité de notre langue commune, le français.

Le *Plan d'immigration du Québec 2024* s'inscrit dans le cadre de la nouvelle *Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec pour les années 2024 et 2025*. Il permet de doter le Québec des leviers d'action nécessaires pour répondre à ses besoins importants en matière de main-d'œuvre dans les secteurs-clés de l'économie, tout en respectant la capacité du Québec à accueillir et à intégrer, en français, les personnes immigrantes.

Pour l'année 2024, nous comptons admettre entre 48 500 et 51 500 personnes immigrantes. À ce nombre, s'ajoutent les admissions en continu des personnes sélectionnées dans le volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise qui permettra l'intégration rapide et en français de ces personnes déjà installées au Québec.

Ce plan d'immigration, pour l'année 2024, illustre la détermination du Québec à demeurer une société francophone, prospère, diversifiée et accueillante, en mesure de répondre à ses besoins démographiques, sociaux et économiques.

J'aimerais souligner le travail exceptionnel effectué par le Ministère et son personnel. Je tiens également à remercier nos précieux partenaires qui œuvrent chaque jour à faire de l'immigration une réussite. Nous devons unir nos forces pour que les personnes immigrantes trouvent leur place au Québec et puissent réaliser leurs ambitions tout en contribuant à la société québécoise au meilleur de leurs talents et de leurs compétences.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Christine Fréchette'. The signature is fluid and cursive.

Christine Fréchette

Ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

PLAN D'IMMIGRATION DU QUÉBEC 2024

Le dépôt du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2024* à l'Assemblée nationale est prévu à la *Loi sur l'immigration au Québec* (RLRQ, chapitre I-0.2.1).

1. Le partage des responsabilités en matière d'immigration

L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains* (l'Accord) détermine le partage des responsabilités entre le Québec et le Canada en matière d'immigration. Cet accord permet au Québec d'assumer pleinement ses responsabilités en ce qui concerne la planification des niveaux d'immigration, la sélection, la francisation et l'intégration des personnes immigrantes.

Selon l'Accord, le Québec assure la sélection des immigrantes et des immigrants du volet économique, des personnes réfugiées se trouvant à l'étranger et des demandes traitées pour des considérations humanitaires ou d'intérêt public. Le Québec délivre un certificat de sélection aux candidates et aux candidats qui satisfont à ses exigences. Les personnes immigrantes de la catégorie du regroupement familial ne font pas l'objet d'une sélection, mais le Québec assure le suivi des engagements. Le traitement des demandes d'asile présentées au Canada est de la responsabilité exclusive des autorités fédérales.

Le gouvernement fédéral est responsable de l'admission des personnes immigrantes au Canada et il accorde la résidence permanente aux candidates et aux candidats qui ont été sélectionnés par le Québec. En vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (L.C. 2001, ch. 27), une ressortissante ou un ressortissant étranger peut être admis au Canada s'il n'est pas interdit de territoire pour des motifs reliés à la santé, à la sécurité de l'État et à la criminalité.

Le *Plan d'immigration du Québec 2024* porte sur les objectifs de sélection du Québec, dont la réalisation lui appartient en propre, et sur les admissions des ressortissantes et des ressortissants étrangers qui s'établissent sur son territoire après avoir obtenu, du gouvernement fédéral, la résidence permanente.

2. Les dispositions législatives

L'article 5 de la *Loi sur l'immigration au Québec* précise que :

Le ministre, en tenant compte de la planification pluriannuelle, établit un plan annuel d'immigration qui a pour objet de préciser les volumes d'immigration projetés. Le plan indique le nombre planifié ou estimé de ressortissants étrangers que le Québec prévoit accueillir et le nombre de décisions de sélection de personnes immigrantes souhaitant s'établir au Québec à titre permanent qui peuvent être rendues. La répartition de ces nombres peut être faite par catégorie, par programme d'immigration ou par volet d'un programme. Le plan est déposé à l'Assemblée nationale au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année ou, si elle ne siège pas, dans les 15 jours suivant la reprise de ses travaux.

3. Les orientations de la Planification pluriannuelle de l'immigration pour les années 2024 et 2025

Le *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2024* tient compte des orientations approuvées à la suite de la consultation publique sur la Planification pluriannuelle de l'immigration au Québec tenue par la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale en septembre 2023.

Les orientations pluriannuelles sont les suivantes :

1. Rehaussement de la part de l'immigration francophone

- A. Tendre vers une sélection composée entièrement de personnes immigrantes requérantes principales connaissant le français dans les programmes d'immigration économique.
- B. Augmenter, sur la période, la proportion de personnes adultes déclarant connaître le français à l'admission.

2. Mise en œuvre de Francisation Québec et accroissement de la connaissance du français chez les personnes immigrantes

- A. Soutenir l'apprentissage du français chez les personnes immigrantes résidant au Québec.
- B. Accroître l'offre de services d'apprentissage du français pour les personnes immigrantes avant leur arrivée au Québec.
- C. Augmenter la connaissance du français chez les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires.
- D. Augmenter la francisation en milieu de travail en collaboration avec les employeurs.

3. Sélection québécoise

Augmenter la part des personnes sélectionnées par le Québec.

4. Importance de l'immigration économique

Augmenter la part de l'immigration économique dans l'ensemble de l'immigration.

5. Immigration jeune

Encourager l'immigration permanente de personnes jeunes afin de contribuer, à moyen terme, à limiter les effets du vieillissement de la population du Québec.

6. Inventaires et délais d'obtention de la résidence permanente

Veiller, avec la collaboration du gouvernement fédéral, à traiter les demandes de sélection et de résidence permanente des travailleuses et des travailleurs qualifiés dans un délai de 12 mois.

7. Besoins du marché du travail

Favoriser l'intégration sur le marché du travail des personnes issues de toutes les catégories d'immigration, afin de répondre aux besoins diversifiés de main-d'œuvre du Québec, incluant les secteurs prioritaires dans toutes les régions.

8. Reconnaissance des compétences

Bonifier les actions visant la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes afin qu'elles puissent s'intégrer rapidement au marché du travail québécois, en occupant un emploi à la hauteur de leurs compétences.

9. Régionalisation de l'immigration

Assurer un établissement durable et une intégration réussie en français des personnes immigrantes sur tout le territoire québécois, pour répondre plus efficacement aux besoins régionaux du marché du travail, en collaboration avec les acteurs régionaux.

10. Coordination gouvernementale des services d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes

- A. Favoriser l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes immigrantes dans toutes les régions, en misant sur les services d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes.
- B. Assurer un leadership gouvernemental afin de documenter la capacité d'accueil de la société québécoise.

11. Engagement humanitaire

Poursuivre l'engagement humanitaire du Québec par l'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant besoin de protection, ainsi que de demandeurs d'asile.

12. Niveaux d'immigration

- A. Maintenir les cibles d'immigration à 50 000 admissions annuelles pour 2024 et 2025.
- B. Admettre en continu les personnes qui déposent une demande de résidence permanente à la suite de l'obtention d'un certificat de sélection du Québec dans le Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec ».

4. La réalisation des objectifs du *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2023*

4.1 Le nombre de personnes sélectionnées

Le *Plan d'immigration du Québec 2023* visait la délivrance 39 800 à 45 150 certificats de sélection à des candidates et des candidats dans les catégories relevant des pouvoirs du Québec. Selon les plus récentes prévisions (basées sur les données disponibles au 31 août 2023), le nombre de certificats de sélection délivrés devrait se situer près de la borne minimale de la fourchette planifiée pour l'ensemble de l'année 2023 (tableau 1, p. 9).

4.2 Le nombre de personnes immigrantes admises

Selon les estimations actuelles, le nombre d'admissions en 2023 pourrait s'établir entre 48 400 et 53 100 personnes. Cette prévision s'appuie sur les données d'admissions disponibles à la fin du mois d'août 2023.

À ce nombre s'ajouteraient entre 1 400 et 1 900 admissions supplémentaires pour l'écoulement des demandes de résidence permanente en traitement dans la sous-catégorie des gens d'affaires. Dans une volonté d'accélérer les effets de la réforme des programmes des gens d'affaires, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a demandé à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, en janvier 2023, de procéder à l'écoulement des demandes de résidence permanente en cours de traitement de cette catégorie. L'écoulement se poursuivra en 2024.

Les principaux résultats prévisibles sont les suivants (tableau 2, p. 11)

- Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie de l'immigration économique se situerait entre 31 700 et 34 500, soit un volume conforme à l'objectif planifié dans le *Plan d'immigration du Québec 2023* (32 000 à 33 900 personnes immigrantes).
 - Travailleurs qualifiés : entre 27 400 et 30 100 admissions, soit un niveau conforme à la fourchette planifiée de 28 000 à 29 500 admissions.
 - Gens d'affaires (entrepreneurs, investisseurs et travailleurs autonomes) : 4 300 admissions, ce qui correspond à la limite supérieure planifiée (de 4 000 à 4 300 personnes admises).
 - De plus, entre 1 400 et 1 900 admissions supplémentaires découleraient de l'écoulement des demandes en cours de traitement de cette sous-catégorie.
 - Autres catégories économiques : entre 0 et 100 admissions, soit un volume correspondant à la cible planifiée (de 0 à 100 admissions).
- Le nombre de personnes immigrantes admises dans la catégorie du regroupement familial devrait se situer entre 10 600 et 11 000, soit un volume légèrement supérieur à celui planifié de 10 200 à 10 600 admissions.
- Dans la catégorie des personnes réfugiées et en situation semblable, le nombre d'admissions devrait se situer entre 5 300 et 6 600 personnes, soit un niveau inférieur à la fourchette planifiée (de 6 900 à 7 500). La prévision se répartit comme suit :
 - Réfugiés sélectionnés à l'étranger (réfugiés pris en charge par l'État ou visés par un parrainage collectif) : entre 2 400 et 2 800 admissions, soit un volume inférieur à celui qui a été planifié (entre 4 400 et 4 700 admissions);
 - Réfugiés reconnus sur place : entre 2 900 et 3 800 admissions, soit un niveau supérieur à l'objectif planifié (entre 2 500 et 2 800 admissions).
- Le nombre attendu de personnes immigrantes admises dans la catégorie des autres immigrants est de 800 à 1 000 personnes, un nombre supérieur à celui qui a été planifié (de 400 à 500 admissions). Ce nombre inclut les personnes qui sont admises dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.
- La part prévue des admissions découlant de la sélection québécoise devrait se situer autour de 72 %.
- La part de l'immigration économique devrait se situer autour de 65 % de l'ensemble des admissions.
- La proportion de personnes immigrantes déclarant connaître le français au moment de leur admission devrait se situer autour de 66 %.

5. Les objectifs de sélection en 2024 (nombre de décisions de sélection)

5.1 Le nombre visé de certificats de sélection

Au sein des catégories relevant des pouvoirs de sélection du Québec, il est prévu qu'entre 40 000 et 45 750 certificats de sélection soient délivrés en 2024. Le nombre de personnes sélectionnées pour chacune des catégories se répartira de la façon suivante :

- Travailleuses et travailleurs qualifiés : de 35 200 à 40 200
- Gens d'affaires : de 300 à 500
- Autres immigrantes et immigrants économiques : de 0 à 50
- Personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger : de 3 500 à 3 800
- Autres personnes immigrantes : de 1 000 à 1 200

Les cibles planifiées pour l'année 2024 prennent en considération le nombre de demandes en cours d'examen ou en attente de l'être au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les délais de traitement des demandes de sélection et celles de résidence permanente ainsi que le temps pris par les candidates et les candidats pour concrétiser leur projet d'immigration sont également considérés. Les cibles sont estimées de manière à assurer le flux des admissions à venir.

Le tableau suivant présente la planification de la sélection québécoise pour 2024 en regard des résultats atteints en 2021 et en 2022 et des résultats prévus en 2023.

Tableau 1

Le nombre de personnes sélectionnées par le Québec

				PRÉVISIONS ¹	PLAN 2024 ^{1, 2}	
	2021	2022	2023	MIN.	MAX.	
Travailleurs qualifiés	30 255	18 728	33 800	35 200	40 200	
<i>Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec »</i>	8 068	1 958	4 100	7 200	9 200	
<i>Autres travailleurs qualifiés³</i>	22 187	16 770	29 700	28 000	31 000	
Gens d'affaires	1 683	1 271	1 100	300	500	
Autres catégories économiques ⁴	30	7	10	0	50	
Réfugiés sélectionnés à l'étranger ⁵	919	3 384	2 500	3 500	3 800	
Autres immigrants ⁶	4 796	1 008	1 800	1 000	1 200	
Total	37 683	24 398	39 210	40 000	45 750	

1. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des autres catégories économiques où les nombres ont été arrondis à la dizaine près.

2. Les volumes de sélection planifiés pour 2024 ainsi que leur répartition par catégorie sont des estimations.

3. Comprend les personnes sélectionnées dans le volet « Travailleurs étrangers temporaires » du Programme de l'expérience québécoise, dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente.

4. Comprend les personnes du Programme des aides familiaux résidants et les autres immigrants de catégories économiques.

5. Comprend notamment les réfugiés pris en charge par l'État et les réfugiés parrainés.

6. Comprend diverses catégories particulières sélectionnées pour des motifs humanitaires, d'intérêt public ou dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.

6. Les objectifs d'admission en 2024 (le nombre visé de personnes immigrantes)

6.1 Le nombre de personnes admises

Les objectifs d'admission pour 2024 par catégorie d'immigration sont répartis de la façon suivante :

- Immigration économique : de 31 000 à 32 900 personnes.
 - Le nombre prévu de personnes admises comme travailleuses et travailleurs qualifiés est de 29 800 à 31 500 personnes.
 - › En plus de ces admissions régulières, les personnes sélectionnées dans le Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec » sont admises sans plafond. Cette année, leur nombre est estimé à plus ou moins 6 500.
 - Le nombre prévu de personnes admises après avoir été sélectionnées dans la catégorie des gens d'affaires est de 1 200 à 1 300 personnes.
 - › En plus de ces admissions régulières sont prévues de 5 400 à 6 600 admissions supplémentaires de gens d'affaires, afin de poursuivre l'écoulement des demandes en cours de traitement dans cette sous-catégorie.
 - Le nombre prévu de personnes admises dans la catégorie des autres immigrantes et immigrants économiques est de 0 à 100 personnes.
- Regroupement familial : de 10 200 à 10 600 personnes.
- Personnes réfugiées et en situation semblable : de 6 900 à 7 500 personnes.
 - Le nombre de personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger devrait se situer entre 3 500 et 3 800 personnes, dont 1 650 à 1 700 personnes réfugiées prises en charge par l'État et 1 850 à 2 100 personnes réfugiées visées par un parrainage collectif.
 - De 3 400 à 3 700 personnes devraient être admises à titre de réfugiés reconnus sur place (incluant leurs personnes à charge à l'étranger).
- Autres personnes immigrantes : les cibles régulières prévues sont de 400 à 500 admissions.
- La part des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait se situer autour de 72 % des admissions planifiées.
- L'immigration économique devrait représenter environ 64 % des admissions planifiées.
- Enfin, la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission devrait s'établir autour de 67 % des admissions planifiées. Cette proportion s'élèverait jusqu'à 89 % pour les requérantes et les requérants principaux dans l'immigration économique.
- Ces proportions ne tiennent pas compte des personnes qui seront admises en continu dans le volet « Diplômés du Québec » du Programme de l'expérience québécoise, ni de celles qui le seront dans le cadre de l'écoulement des demandes de résidence permanente en cours de traitement à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada dans la sous-catégorie des gens d'affaires.

Tableau 2

Le nombre de personnes admises au Québec⁷

		RÉSULTATS		PLAN 2023 ⁸		PRÉVISIONS 2023 ⁹		PLAN 2024 ⁸	
		2021	2022 ¹⁰	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.	MIN.	MAX.
Admissions régulières	Immigration économique	26 854	45 532	32 000	33 900	31 700	34 500	31 000	32 900
	Travailleurs qualifiés ¹¹	25 042	40 055	28 000	29 500	27 400	30 100	29 800	31 500
	Gens d'affaires	1 686	5 196	4 000	4 300	4 300	4 300	1 200	1 300
	Autres catégories économiques ¹²	126	281	0	100	0	100	0	100
	Regroupement familial	13 896	12 904	10 200	10 600	10 600	11 000	10 200	10 600
	Réfugiés et personnes en situation semblable	7 284	7 809	6 900	7 500	5 300	6 600	6 900	7 500
	Réfugiés sélectionnés à l'étranger	1 600	3 755	4 400	4 700	2 400	2 800	3 500	3 800
	Réfugiés pris en charge par l'État	963	1 744	1 650	1 700	1 300	1 400	1 650	1 700
	Réfugiés parrainés	637	2 011	2 750	3 000	1 100	1 400	1 850	2 100
	Réfugiés reconnus sur place ¹³	5 684	4 054	2 500	2 800	2 900	3 800	3 400	3 700
	Autres immigrants¹⁴	2 241	2 459	400	500	800	1 000	400	500
Total	50 275	68 704	49 500	52 500	48 400	53 100	48 500	51 500	
Statistiques	Part de la sélection québécoise ¹⁵	61 %	75 %	74 %	74 %	72 %	72 %	72 %	72 %
	Part de l'immigration économique	53 %	66 %	65 %	65 %	65 %	65 %	64 %	64 %
	Proportion d'immigrants connaissant le français ¹⁶	69 %	68 %	66 % ¹⁷	66 % ¹⁷	66 %	66 %	67 % ¹⁷	67 % ¹⁷
	Proportion d'immigrants adultes connaissant le français ¹⁶	73 %	75 %	-	-	69 %	69 %	71 % ¹⁷	71 % ¹⁷
	Proportion de la connaissance du français dans l'immigration économique (requérants principaux) ¹⁶	93 %	88 %	-	-	81 %	81 %	89 % ¹⁷	89 % ¹⁷
	Proportion des personnes sur place ¹⁸	59 %	48 %	-	-	42 %	42 %	47 % ¹⁷	47 % ¹⁷
Admissions hors cibles régulières (estimation)	Travailleurs qualifiés sélectionnés dans le Programme de l'expérience québécoise, volet « Diplômés du Québec »	-	-	-	-	-	-	6 500	
	Écoulement des demandes en traitement des gens d'affaires	-	-	-	-	1 400	1 900	5 400	6 600

7. Les nombres ont été arrondis à la centaine près, sauf dans le cas des réfugiés sélectionnés à l'étranger où les nombres ont été arrondis à la cinquantaine près.

8. Les volumes d'admission planifiés pour 2023 et 2024 sont des estimations.

9. Réalisées à partir des données disponibles couvrant la période finissant le 31 août 2023, selon la tendance des huit premiers mois de l'année 2023.

10. Données préliminaires pour 2022.

11. Comprend les personnes sélectionnées dans le volet « Travailleurs étrangers temporaires » du Programme de l'expérience québécoise, dans le Programme régulier des travailleurs qualifiés et dans les programmes pilotes d'immigration permanente.

12. Comprend les personnes du Programme des aides familiaux résidents et les autres immigrants de catégories économiques.

13. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.

14. Comprend diverses catégories particulières d'immigrants admis pour des motifs humanitaires, d'intérêt public ou dans le Programme spécial des demandeurs d'asile en période de COVID-19.

15. Immigration économique, réfugiés sélectionnés à l'étranger et autres immigrants.

16. À l'exclusion des cas dont l'information sur la connaissance du français n'est pas disponible.

17. Il s'agit de projections réalisées au moment de l'élaboration des Plans d'immigration.

18. Il s'agit principalement des étudiants étrangers, des travailleurs étrangers temporaires et des personnes reconnues comme réfugiées ou comme personnes protégées à la suite d'une demande d'asile acceptée.

**Immigration,
Francisation
et Intégration**

Québec 

I-0056-FR (2023-10)

